

# CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 Mars 2011

Question n° 11

**OBJET :** Bâtiments et équipements communaux - Travaux d'aménagement des locaux destinés à l'épicerie sociale gérée par l'association "Le Relais Sévrier" - Demande de subvention d'investissement au titre de la dotation d'action parlementaire.

**Service instructeur :** Direction des services techniques

**Rapporteur au Conseil : Monsieur SIMONNET**

---

## Avis des commissions

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. | <input checked="" type="checkbox"/> Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable | <input checked="" type="checkbox"/> Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs |
|--|---|---|
- 

## RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

La ville de Sèvres met depuis plusieurs années gracieusement à la disposition de l'association « le Relais sévrier » :

- un local, place du Souvenir français, dans lequel est installée l'épicerie de solidarité et dans lequel est assurée parallèlement la distribution gratuite de vivres aux familles en difficultés,
- un local de stockage, 2 rue Pierre Midrin.

La commune se propose de recentrer l'activité du « Relais sévrier » dans un lieu unique, mieux adapté à son activité afin que les familles soient accueillies dans de meilleures conditions, dans un lieu facile d'accès, proche de la Circonscription de la Vie Sociale et de la Maison de la Famille avec lesquelles l'association développe d'étroites relations.

Ces locaux sont situés dans la copropriété du quartier du Théâtre. Ils sont composés de deux locaux contigüs ainsi que d'un local de stockage à proximité.

Les futurs locaux une fois aménagés comprendront 3 pièces :

- un local de 60 m<sup>2</sup>, comprenant essentiellement des rayonnages, un espace accueil, une caisse, un bureau, des toilettes et une « kitchenette », qui servirait d'espace de vente pour le public,
- un local attenant de 40 m<sup>2</sup> très bas sous-plafond, ouvert sur le local principal,
- un local de 20 m<sup>2</sup> pour le stockage des denrées.

Le coût de l'opération comprenant notamment les honoraires de maîtrise d'œuvre, les frais de contrôle technique et les travaux d'aménagement et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité est estimé à 109 000 € TTC, soit 91137 € HT.

Par un courrier du 2 février dernier, Mme Isabelle Debré, sénatrice des Hauts de Seine, s'est proposée d'accorder une subvention de 40 000 € dans le cadre de sa dotation d'actions

parlementaires (ex réserve parlementaire) pour la réalisation d'un projet d'investissement communal. En accord avec elle, il a été convenu d'affecter ce concours financier à l'aménagement des locaux destinés à l'épicerie de solidarité.

Par ailleurs, en application d'une délibération en date du 26 juin 2008, le Conseil Régional est susceptible de subventionner les dépenses d'investissement (acquisition immobilière, travaux, équipement, véhicule) de services d'accueil en faveur des familles en difficultés tels que l'épicerie sociale. Cette aide peut porter jusqu'à 50% maximum de la dépense, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 100 000 € par opération.

Le projet de délibération a pour objet d'une part d'approuver la réalisation de ce projet d'aménagement pour un coût estimatif de 91 137 € HT et de solliciter d'autre part l'attribution de subventions au titre d'une part de la dotation d'actions parlementaires de Mme Isabelle Debré et d'autre part de l'aide du Conseil Régional concernant les services et accueils de jour. »

## **ANNEXE AU RAPPORT**

### **Descriptif des travaux d'aménagement prévus :**

1. le local de 60 m<sup>2</sup> est actuellement brut (sol en béton, murs en parpaings, porte de garage coulissante...) et nécessite un aménagement conforme aux règles de sécurité et d'accessibilité des EPR .

► travaux extérieurs : réfection de la façade pour l'aménagement de l'accès au local (muret en allège, châssis fixe vitré, barraudage, porte d'accès au local, traitement de l'accessibilité PMR, enseigne).

► travaux intérieurs : doublage des murs, carrelage, faux plafond, réfection électrique, amélioration du chauffage, création des alimentations et évacuations d'eau.

2. le local attenant 40 m<sup>2</sup> fera l'objet d'un aménagement simplifié.

3. le local de 20 m<sup>2</sup> qui servira de stockage de denrées sera aménagé pour respecter les conditions d'isolation des locaux à risques







